DÉLIBÉRATIONS

N° 2025/076/2.2 **Feuillet n° 114**

Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-cinq, le 07 juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes d'Hautefort, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 30 juin 2025

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	**58**
Présents	**33**
Votants :	**39**
Pour :	**39**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

PRÉSENTS :
Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Gaston GRAND, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Philippe COLLAS, Stéphane ROUDIER, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Dominique BOUSQUET, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Victor MONTEIL, Patricia FLAGEAT , Claudine LIARSOU, Frédéric GAUTHIER, Coralie DAUBISSE-BOYER, Caroline CHEVALIER.
Suppléant : Annie DELAGE représentée par Daniel DEVAUX, Gérard Mercier représenté par Patrick LEFEBVRE, Jacques MIGNOT représenté par Danièle RIBET, Mattia TRENTEMONT représentée par Pascale LARUE, Dominique DURAND représenté par Emmanuel REBIERE.
Excusés : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Denis ADAMSKI donne pouvoir à Francine BOURRA, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Maud MANIERE donne pouvoir à Coralie DAUBISSE-BOYER, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Josiane LEVISKI, Laurent PELLERIN, Didier CLERJOUX, Jean-Michel LAGORCE, Sébastien LUNEAU, Patrick DELAUGEAS, Alexandra DUMAS, Nadine PIERSON, Olivier ROUZIER, Jean-Michel LAGORSE, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Bernard BEAUDRY, Fabien JAUBERT, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Régine ANGLARD.

SECRÉTAIRE : Mme Bernadette MERLIN

Objet : Vente terrain les Fauries au profit de l'entreprise SASU Patrick Logistique

La SASU Patrick Logistique représentée par M. Patrick PUYJALON souhaite acquérir parcelles suivantes

Parcelle Section AK – 636 – Surface ≃ 9 378 m² avec droit de passage,
Parcelle Section AK – 752 – Surface ≃ 2301 m²
Au tarif de 23 € H.T./m² + TVA en vigueur.

Selon les modalités suivantes
L'acte authentique portera les mentions engageantes suivantes :

en cas de revente du terrain nu sous 3 ans, la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir sera prioritaire au rachat au prix de 23 € H.T./m².

AR Prefecture
024-200041150-20250707-DE2025_076-DE
Reçu le 11/07/2025

- en cas de non-réalisation du projet sous 3 ans, le terrain sera recédé de droit par le propriétaire à la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir au prix de 23 € H.T./m², si cette dernière le souhaite.

Le prix de vente sera de 268 617 € 00 HT +TVA en vigueur soit 322 340 € 40 TTC

Vu, la saisine de France Domaines,
Vu, le prix fixé dans le cadre de cessions des terrains sur La ZA les Fauries,

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président Dominique BOUSQUET, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- **DE VENDRE** les parcelles
  - Section AK – 636 – Surface ≃ 9 378 m² avec droit de passage,
  - Section AK – 752 – Surface ≃ 2301 m²

  Au tarif de 23 € H.T./m² + TVA en vigueur.

Soit un prix de vente de 268 617 € 00 HT +TVA en vigueur soit 322 340 € 40 TTC

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette transaction et notamment les compromis de vente et acte de vente.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 07/07/2025

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier (9 Rue Tastet, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (58 av. Jean Jaurès – 24 120 Terrasson-Lavilledieu)

AR Prefecture
024-200041150-20250707-DE2025_076-DE
Reçu le 11/07/2025